



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction départementale des Territoires et
de la Mer

Mont-de-Marsan, le 31 janvier 2019

Service aménagement et risques

Affaire suivie par : Gilles Drouet
Tél : 05 58 51 31 13
Mèl : ddtm-sar@landes.gouv.fr

Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transport terrestres relevant de la compétence de l'État

**SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DURANT 2 MOIS
CONSÉCUTIFS, DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 AU LUNDI 28 JANVIER 2019**

Le projet de PPBE a été mis à disposition du public durant **2 mois consécutifs, du lundi 26 novembre 2018 à 09h00 au lundi 28 janvier 2019 à 16h30.**

Le dossier était consultable

- sur support papier : à la DDTM des Landes – 351 boulevard saint-Médard – 40 000 Mont-de-Marsan aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- sur un poste informatique à la DDTM des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans les landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique publications – consultations du public.

Les observations et propositions relatives au projet pouvaient, du **lundi 26 novembre 2018 à 09h00 au lundi 28 janvier 2019 à 16h30**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la DDTM ;
- envoyées par courrier à DDTM des Landes – Service Aménagement Risques - PPBE – 351 boulevard SAINT-MEDARD – BP 369 – 40 012 MONT-DE-MARSAN Cedex

- transmises par courriel à ddtm-sar@landes.gouv.fr,


Pendant **cette période**, le chargé de mission Bruit du Service Aménagement et Risques de la DDTM était à la disposition du public, sur rendez-vous (05 58 51 30 73) pour expliquer la démarche ainsi que toutes les données du PPBE.

A l'issue de cette période, aucune demande de rendez-vous, aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aucun courrier par voie postale n'a été reçu à l'adresse de la DDTM des Landes.

Un courriel émanant de la Fédération Sepanso Landes a été réceptionné sur la boîte électronique du Service aménagement risques le 25 janvier 2019 à 16H. La nature des observations et remarques formulées dans cette transmission électronique n'a pas justifié la saisine des gestionnaires des infrastructures autoroutières concernées, s'agissant de thématiques générales sur la problématique du bruit dans l'environnement situées en dehors du champ du bruit généré par les infrastructures de transport terrestres ou de besoins de précisions législatives et réglementaires. Le courrier envoyé en réponse à ces observations figure en annexe de la présente note.

À Mont de Marsan, le 31 janvier 2019

le Directeur départemental des territoires et de la mer



T. Mazaury

Copie à :